

NOM - Prénom de l'élève : Niveau :

MANDAT de PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat

Régime * : **DP 4 jours** **DP 5 jours**

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'AGENT COMPTABLE du COLLEGE KERVIHAN à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'AGENT COMPTABLE du COLLEGE KERVIHAN.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR 45 ESD 557435

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

DESIGNATION DU CREANCIER

Nom :

Nom : **AGENT COMPTABLE COLLEGE KERVIHAN**

Adresse :

Adresse : **KERVIHAN - BP 08**

Code Postal :

Code Postal : **29170**

Ville :

Ville : **FOUESNANT**

Pays :

Pays : **France**

Formule * : **Nouveau RIB** **Reconduction PA** **Paiement par Chèque ou en Espèces**

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

ETABLISSEMENT BANCAIRE :

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

FR (. . .)

Paiement récurrent

Signé à :

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT)

Nom du tiers débiteur :

**PRIERE d'AGRAFER VOTRE RELEVÉ D'IDENTITE BANCAIRE (au format IBAN BIC)
A CET ENDROIT**

Rappel :

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par l'AGENT COMPTABLE COLLEGE KERVIHAN. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différent directement avec l'AGENT COMPTABLE COLLEGE KERVIHAN.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-1-7 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

* entourer le régime et la formule qui vous concernent